

## Demande pour la mise à disposition d'emplacement « Food Truck » sur le territoire de la Commune de Sanem

*Veillez seulement cocher une seule case*

1<sup>er</sup> trimestre  
janvier - mars

2<sup>e</sup> trimestre  
avril - juin

3<sup>e</sup> trimestre  
juillet - septembre

4<sup>e</sup> trimestre  
octobre - décembre

Autre : \_\_\_\_\_

### Emplacement et horaires demandés

Emplacement :  Lycée Bel-Val  ZARE  ZA Um Woeller  ZI Gadderscheier

Jours :  lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi  samedi  dimanche

Horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

### Demandeur

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Email

### En cas de société

Dénomination

Siège social

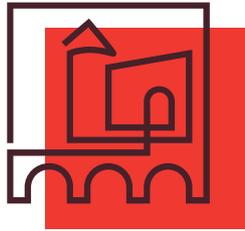
  

N° d'inscription au Registre de  
Commerce et des Sociétés

Nom et prénom du signataire

Téléphone

Email



## Véhicule

N° d'immatriculation

Type de véhicule

Dimensions  
(longueur x largeur x hauteur)

Poids

## Produits proposés à la vente

Énumération et description des produits :

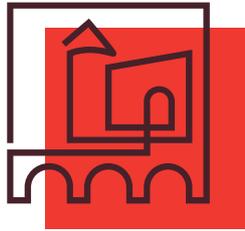
Énumération et description des récipients dans lesquels les aliments et boissons sont servis, ainsi que les mesures prises pour éviter les déchets :

Le demandeur atteste par la présente avoir pris connaissance des lois et arrêtés en vigueur et des conditions pour pouvoir bénéficier d'un emplacement « Food Truck » et les avoir acceptés. Les dispositions du règlement relatif aux activités ambulantes et/ou commerciales sur le territoire de la Commune de Sanem ainsi que le règlement-taxe y relatif sont disponibles sur le site internet [www.suessem.lu/fr/service/relations-publiques-et-culture](http://www.suessem.lu/fr/service/relations-publiques-et-culture)

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » et le cas échéant le cachet de l'entreprise)

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Commune de Sanem afin de mener à bien votre demande et conformément au règlement général sur la protection de données, le Règlement (UE) 2016/679. Pour en avoir plus d'informations, veuillez consulter notre site web [www.suessem.lu/fr/chartergpd](http://www.suessem.lu/fr/chartergpd).



**Les pièces suivantes font partie du dossier de candidature et sont obligatoirement à joindre au formulaire :**

- une copie de la carte d'identité du requérant
- une copie de l'autorisation de commerce / d'établissement pour le type de commerce envisagé
- une copie de l'attestation de souscription d'une assurance responsabilité civile / intoxication alimentaire
- une copie de l'attestation d'enregistrement des établissements de la chaîne alimentaire délivrée par le service de la sécurité alimentaire du Ministère de la Santé
- le cas échéant une copie de la concession pour la vente de boissons alcooliques
- l'emplacement souhaité à indiquer sur un plan de situation
- une copie de la carte grise du véhicule
- une photo du « Food Truck »

Le présent formulaire est à remplir, imprimer, signer et à remettre, accompagné obligatoirement des pièces demandées ci-dessus, avant la date limite de remise des dossiers de candidature à :

Administration communale de Sanem  
Service des Relations publiques et de la Culture  
B.P. 74  
L-4401 Belvaux

**DÉLAIS**

Toute autorisation est, sauf stipulation contraire, valable pour une durée maximale de 3 mois.

Toute demande pour la période du 01/01 au 31/03 doit être présentée jusqu'au 30/11 de l'année précédente, toute demande pour la période du 01/04 au 30/06 doit être présentée jusqu'au 28/02 de l'année en question, toute demande pour la période du 01/07 au 30/09 doit être présentée jusqu'au 31/05 de l'année en question, toute demande pour la période du 01/10 au 31/12 doit être présentée jusqu'au 31/08 de l'année en question.

L'autorisation sera remise après réception du paiement de la taxe.

**RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

La Commune de Sanem met un accent sur le respect de l'environnement et tout particulièrement sur la prévention des déchets lors des manifestations et fêtes de toute envergure et durée, organisées sur le territoire de la commune. Le choix des produits (produits de saison, locaux, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable) mais aussi le choix des récipients (réutilisables ou pauvres en déchets) pour le service des plats et boissons contribue à mettre l'accent sur cette approche écoresponsable. Afin de soutenir cette approche écologique, la Commune de Sanem oblige les exploitants de :

Eviter les déchets :

- système de réutilisation (p.ex. distributeurs pour les sauces)
- système de cautionnement (ecobox)
- bouteilles réutilisables/système de tireuse à boissons
- récipients et couverts lavables (pour la consommation sur place)
- emballages en papier/carton (pour les plats à emporter)
- récipients en matière comestible comme p. ex. les cornets gaufrés
- serviettes en papier recyclé
- récipients en plastique à usage unique sont interdits
- motiver les clients d'apporter leurs propres récipients et couverts

Collecter séparément les déchets inévitables

- poubelles permettant la collecte séparée des déchets occasionnés à la fois par les clients et par la production des aliments et/ou services proposés